

CIBLE

Suicide

Le mercredi 4 avril, vers 9 heures du matin, un homme de 77 ans, Dimitris Christoulas, s'est tiré une balle dans la tête, place Syntagma, face au Parlement.

Sa dernière lettre dit ceci :
« *Le gouvernement d'occupation de Tsolakoglou [le Pétain grec] a littéralement anéanti tous mes moyens de subsistance, qui consistaient en une retraite digne, pour laquelle j'ai cotisé pendant trente-cinq ans (sans aucune contribution de l'État). Mon âge ne me permet plus d'entreprendre une action individuelle plus radicale (même si je n'exclus pas que si un Grec prenait une kalachnikov, je n'aurais pas été le dernier à suivre), je ne trouve plus d'autres solutions qu'une mort digne, ou sinon, faire les poubelles pour me nourrir. Je crois qu'un jour les jeunes sans avenir prendront les armes et iront pendre les traîtres du peuple, sur la place Syntagma, comme l'ont fait en 1945 les Italiens pour Mussolini, sur la Piazzale Loreto, à Milan.* »

Dans la soirée, la police a chargé les citoyens qui venaient rendre hommage à Dimitris Christoulas. Beaucoup, parmi eux, appellent à prendre les armes.

PREMIER TOUR

Nous avons choisi

Maroc

**Quelle
transition ?**

p. 6-7

Idées

**Jean-Pierre
Dupuy**

p. 9

Que peut le FBI contre l'évolution ?

La fermeture en février par le FBI du site de téléchargement Megaupload.com ainsi que l'arrestation simultanée de son fondateur, Kim Schmitz (alias Kim Dotcom), un Allemand de 38 ans résidant en Nouvelle-Zélande, amènent à un constat évident : la justice américaine est au faîte de sa puissance.

Toutefois, force est de constater que le téléchargement gratuit de fichiers soumis à droits d'auteur reste aussi facile, voire plus facile qu'avant. En effet, des dizaines d'autres sites comme RapidShare, Wupload, Uploastation, Fileserve ou Depositfiles proposent exactement le même type de services et des dizaines de millions de visiteurs uniques continuent de s'y connecter chaque jour. Le FBI peut donc arrêter ou faire arrêter les hommes, mais que peut-il contre l'idée elle-même de gratuité sur les plateformes ouvertes au téléchargement ? « On résiste à l'invasion des armées, on ne résiste pas à l'invasion des idées », annonçait déjà Victor Hugo en 1877 dans *Histoire d'un crime*.

Au moins trois arguments peuvent être avancés pour illustrer le fait que l'action du FBI n'est une solution ni

généralisable, ni appropriée pour la protection des droits d'auteurs.

D'abord le lien entre la baisse des ventes des œuvres culturelles et le développement du téléchargement n'est pas prouvé. On peut légitimement penser que pour les personnes ayant les revenus les plus modestes, le téléchargement gratuit représente un accès inespéré à la culture dont ils étaient auparavant exclus. Quant aux personnes à revenus plus élevés, rien ne prouve qu'elles n'achètent pas l'œuvre (sous une forme ou une autre) après l'avoir téléchargée gratuitement.

Le deuxième argument tient à l'interprétation erronée qui est souvent faite d'Internet et du téléchargement gratuit, souvent assimilés à des régressions. Pourtant, Internet est surtout une **innovation** au sens de J. A. Schumpeter, c'est-à-dire une évolution *cu-*

mulative et agissant de façon autonome une fois enclenchée (*Théorie de l'évolution économique*, 1926). En bonne innovation, Internet provoque un mouvement de *destruction créatrice*, expression elle aussi schumpetérienne pour dire que son irruption introduit de nouvelles combinaisons productives tout en bousculant l'échelle des valeurs existantes conduisant à une redistribution des profits et forçant les acteurs en place à s'adapter ou à disparaître. Ce cycle de vie des profits peut être interprété comme la manière dont l'économie accueille et intègre l'innovation.

Troisièmement enfin, une protection juridique absolue contre le téléchargement gratuit d'œuvres protégées par des droits d'auteur serait non seulement inefficace mais son coût serait de plus prohibitif. En France, le fonctionnement de la Haute autorité contre le piratage (HADOPI) illustre

parfaitement ce point : depuis octobre 2010, elle a prévenu par courriel quelque 822 000 internautes pratiquant l'échange de fichiers par Peer to Peer (P2P) pour ne transmettre finalement que... 165 dossiers à la justice française en février 2012.

De plus, tenter des procès à des milliers, voire des millions de personnes revient finalement à s'interroger sur la légitimité même de la loi qui provoque une telle situation. « Notre but n'est pas de renvoyer le maximum de gens devant le tribunal » reconnaît Marie-Françoise Marias, la présidente de la HADOPI (*Le Figaro*, du 14 février 2012).

Puisque Internet et le téléchargement gratuit s'inscrivent dans un processus irréversible d'évolution, que peut-on faire pour sauver les droits d'auteur et donc la création ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question, mais il y a une posture, suggérée par le célèbre humoriste français Francis Blanche, avant même l'avènement d'Internet et qui devrait être adoptée par les acteurs en présence : « Il vaut mieux penser le changement que changer le pansement » ! Internet et l'avènement de la gratuité ne font pas disparaître les profits, mais les déplacent. Il est donc en principe toujours possible d'en capter une fraction pour rémunérer les artistes.

« Le profit est l'enfant et la victime de l'évolution » prophétisait... J. A. Schumpeter !

Assen SLIM

▪ Assen Slim est Maître de conférences en économie aux Langues'O et professeur à l'Essca.

royaliste
BI-MENSUEL • DIRECTEUR POLITIQUE MARTINARD RENOUVIN

SOMMAIRE : p.2 : Que peut le FBI ? - p.3 : Une casse organisée - p.4 : Un projet positif - p.5 : Le mirage saharien - p.6/7 : Maroc : quelle transition ? - p.8 : Déçue ! - Une dénonciation à interroger - p.9 : Sortir de l'économystification - p.10 : Europe - Madame Royale - p.11 : Action royaliste - p. 12 : Éditorial : Nous avons choisi.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : 01.42.97.42.57
Télécopie : 01.42.96.99.20
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. paritaire 0514 G 84801
ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

.....

Profession : Date de naissance :

Adresse internet :

souscrit un abonnement de :

trois mois (20 €) six mois (30 €) un an (50 €) soutien (120 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS

Une casse organisée

En catimini le patronat pourrait bien voir satisfaites plusieurs de ses revendications aussi vieilles que la lutte des classes et cela avec l'aide de certaines organisations syndicales.

Pendant la campagne électorale, la casse du modèle social français se poursuit. Pouvoir licencier des salariés sans se justifier, faire primer l'accord collectif d'entreprise sur le contrat de travail individuel, baisser les salaires, augmenter le temps de travail, limiter les pouvoirs du juge... le Medef en rêvait, Nicolas Sarkozy lui en a donné la possibilité et, s'il est réélu, aucun doute qu'il en accélérera le processus.

Petit retour en arrière. Lors du sommet « social » du 18 janvier dernier, le président de la République demande aux organisations syndicales et patronales d'ouvrir une négociation sur des accords dits « compétitivité-emploi » et leur donne deux mois pour aboutir. Il s'agit de « renforcer la compétitivité de notre pays et de nos entreprises afin de favoriser le maintien et le développement de l'emploi », pour reprendre les mots de François Fillon. Et le Premier ministre de citer nos voisins d'outre-Rhin : « comme le montre l'Allemagne, des mécanismes temporaires et négociés d'ajustement en matière de durée du travail et de rémunérations permettent aux entreprises de surmonter la phase aiguë du choc économique en préservant l'emploi ». En d'autres termes, cela signifie que pour sauver l'entreprise, les salariés devront accepter de travailler plus et de voir leur salaire baisser. En l'espace de cinq ans, le président candidat passe sans gêne du fameux « travailler plus pour gagner plus » au « travailler plus pour gagner moins ».

Ce que François Fillon et Nicolas Sarkozy oublie de dire c'est que :

- en Allemagne, syndicats et patronat gèrent ensemble l'entreprise,

- temporaires au départ les accords « compétitivité-emploi » ont tendance à devenir définitifs,

- un des rares accords de ce type signés en France a été dénoncé unilatéralement par l'entreprise : Continental à Clairoix dans l'Oise, filiale d'un groupe... allemand,

- ce dispositif va à l'encontre d'une jurisprudence plus que centenaire qui vise à protéger les salariés des aléas conjoncturels,

- la compétitivité d'un pays ou d'une entreprise ne dépend pas que des coûts salariaux, mais de la fiscalité, de la formation (initiale et professionnelle), de la recherche, de l'innovation... autant de domaines désertés par l'État pour cause d'austérité budgétaire.

La négociation s'est donc ouverte le 17 février. Patrick Bernasconi, le négociateur patronal, l'a juré la main sur le cœur à la sortie : il n'a pas d'arrière-pensées idéologiques, il n'est pas question de remettre en cause le droit du travail, mais seulement « de sauver des boîtes et de sauvegarder l'emploi dans un contexte difficile ». A la lecture du projet d'accord interprofessionnel discuté lors de la troisième séance le 27 mars, on constate que :

- lesdits accords seront négociés en entreprise et que la branche professionnelle qui joue normalement un rôle de

régulation n'aura pas son mot à dire,

- « l'entrée en vigueur [d'un accord « compétitivité-emploi »] suspend les clauses du contrat de travail impactées par ses dispositions »,

- « le refus du salarié d'accepter de se voir appliquer les dispositions de l'accord entraîne son licenciement ».

- en cas de contentieux, les pouvoirs du juge seront limités.

Bon prince, le patronat concède toutefois des indemnités de licenciement et l'accès aux indemnités de chômage au salarié qui refuserait de se voir appliquer l'accord.

On peut chercher à se rassurer en disant que ce texte, s'il est signé, devra ensuite être transposé en loi et que, si Nicolas Sarkozy n'est pas réélu, il sera enterré. Peu importe, le ver est dans le fruit. Certains commencent à dire : à l'extrême limite, on peut concevoir qu'un salarié consente des sacrifices pour sauver son entreprise et son emploi, et que les sacrifices consentis dans le cadre de la négociation actuelle sont légers. C'est ne pas voir que le patronat et le gouvernement procèdent par touches successives pour revenir sur les droits des travailleurs. On comprend donc mal comment des organisations syndicales peuvent souscrire à ce type d'accord. Il est curieux de constater que le projet d'accord reprend point par point la trame du document délivré par la CFDT lors de la première séance de négociation. La CGT et la CGT-FO freinent des quatre fers ; la CFE-CGC joue les conciliateurs ; la CFTC observe. Le patronat, quant à lui, accélère la négociation et espère aboutir à un accord dès le 13 avril.

Nicolas PALUMBO

L'écho des blogs

Et la France ?

La Grèce, après un défaut de paiement *négocié*, disparaît à la une de la presse et des télévisions. Le pays est maintenant détruit politiquement, socialement, économiquement. Le désastre durement vécu par le peuple grec ne peut être montré mais lisez les témoignages de Panagiotis Grigoriou sur son blog (1).

Il faut maintenant passer à l'Espagne où le gouvernement de Mariano Rajoy, dans la continuité de la crise grecque, annonce un plan d'austérité d'une terrible sévérité, bien décidé à affronter violemment lui aussi les millions d'Espagnols décidés à résister. Puis viendra l'Italie. Tout se déroule selon un schéma maîtrisé car **l'unique visée ultra-libérale est l'intégrale libéralisation de l'économie**. L'objectif de croissance et de création d'emplois n'inspire pas les décisions mises en œuvre par la BCE, le FMI et l'Euro groupe.

Et la France où va-t-elle ? Sur son site Olivier Berruyer (2) reprend l'information de l'AGEFI, le journal financier genevois, commentée par Marc Fiorentino, dirigeant d'Euroland Finance, en ces termes « *Le 16 avril, soit, quelle coïncidence, une semaine avant le premier tour des élections françaises, le marché des dérivés, l'Eurex (la Bourse des dérivés allemands ndr), va ouvrir un contrat à terme sur les emprunts d'État français. [...] C'est l'arme idéale pour attaquer la France. Cela fait plus de treize ans qu'avec la disparition du MATIF, le marché à terme des instruments financiers, on ne pouvait plus spéculer contre la France aussi facilement.* »

Car il apparaît que les offensives spéculatives servent - au-delà des possibles gains à engranger - à justifier les mesures qu'impose la visée de l'oligarchie financière de libéralisation de l'économie. Ne doutons pas que des arguments seront trouvés car Valérie Pécresse nous berce de mensonges en répétant que toutes les mesures sont déjà prises, qu'elles sont efficaces, que l'avenir est dégagé et la crise de l'euro derrière nous. Quel que soit l'élu de mai, nous devons être préparés à voir surgir une offensive des marchés dont l'objectif sera d'imposer les mesures antisociales déjà en œuvre en Grèce, en Espagne, en Angleterre et bientôt partout en Europe...

François ENNAT

(1) <http://greekcrisisnow.blogspot.fr/>

(2) <http://www.les-crisis.fr/speculation-financiere-encore/>

Un projet positif

L'un des thèmes majeurs de cette campagne tient à l'état de l'outil industriel français. Beaucoup de secteurs ont été perdus qui seront pour certains difficiles à récupérer, d'autres le peuvent en mettant sur pied une politique adaptée sur le long terme. Bien avant cela, il est possible, dès demain, de sauver des pans entiers qui fonctionnent encore et que nous pouvons sauvegarder efficacement. Les politiques s'emparent du sujet et le PS vient de déposer une proposition de loi en ce sens.

Le cas Mittal est emblématique. Le gouvernement nous avait vendu l'absorption d'Arcelor, dernier vestige de la métallurgie française, par le géant indien Mittal comme la seule possibilité de conserver ce secteur, ses installations et ses emplois. Aucune vraie garantie n'avait été donnée et il fallut se contenter de la bonne parole de l'industriel qui a démontré qu'il en avait peu. Quelques esprits chagrins n'avaient pas manqué de noter à l'époque que cette stratégie était surtout celle de l'étouffement. Racheter le groupe franco-luxembourgeois était d'un coût bien mince en regard de ce que rapporterait l'élimination d'un concurrent. C'est ce qui est arrivé et, à terme, le secteur de l'acier devrait totalement disparaître de notre pays. Les raisons en sont simples, beaucoup de groupes sont disposés à lâcher 100 de profit pour en faire 120 n'importe où ailleurs, et le prix social à payer en terme d'indemnisation n'est pas si dissuasif face aux possibilités de gains mirifiques. Les exemples se multiplient dans beaucoup de secteurs fort différents : papier, céramique...

Les considérations politiques, stratégiques et économiques ne nous permettent pas

de nous satisfaire de cette situation et de laisser faire sans réagir. Le cas Arcelor est voisin de bien d'autres où l'on voit des groupes exploitant des sites parfaitement rentables mais pas assez au goût de fonds d'investissement ou de pensions pris à la gorge et poussés, par leur bêtise, à réclamer toujours plus de rendement en sachant qu'à terme ils sont de toute façon condamnés. Il convient aux politiques de réagir. Plusieurs voies sont possibles. Le premier signal encourageant dans la voie du redressement et du courage vient d'être donné par le PS qui a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi dont les deux premiers signataires sont François Hollande et Arnaud Montebourg. De quoi s'agit-il ?

L'objectif est clair, empêcher un groupe sur le départ de s'opposer à la reprise d'un site industriel qu'il a décidé de quitter, n'ayant en vue que l'optimisation des profits. Jusqu'à maintenant, seul le volet social de ces fermetures a connu une évolution notable grâce à la jurisprudence de la Cour de Cassation. Ce n'est plus assez, la simple indemnisation au prix fort de salariés doit céder la place à la possibilité pour eux de ne pas devenir chômeurs.

La proposition de loi, s'attaque à un fondement du droit commercial français. Jusqu'ici, rien n'obligeait un groupe à céder un site à un concurrent désireux de le reprendre. On comprend bien pourquoi. En temps normal, le législateur ne se sentait pas désireux de s'immiscer ainsi dans la vie économique. Notre situation actuelle ne nous permet plus de laisser jouer la simple loi du marché. Aussi, il s'agit ici d'obliger une société à céder son site - bien sûr contre paiement d'une indemnité - dès lors que le Tribunal de Commerce a jugé le projet de reprise fiable. C'est un changement radical. De nouveaux pouvoirs sont donnés également au comité d'entreprise dans le but de lui permettre d'influer sur la décision de reprise.

La riposte prévue par le texte est graduelle en fonction de la bonne foi du cédant, et l'extension des pouvoirs de la juridiction commerciale ouvre une vraie possibilité d'empêcher les délocalisations. Inutile aux frileux et aux censeurs de tout poil de crier à la spoliation ou à je ne sais quelle collectivisation rampante. Il ne s'agit pas de déposséder l'industriel qui tente de se débarrasser d'un site, la loi viserait simplement à permettre une reprise dans

de bonnes conditions pour maintenir à la fois le site, l'exploitation et les emplois. La question se pose pourtant de la constitutionnalité de ce dispositif. Aux termes de la déclaration de 1789, on peut priver toute personne ou tout groupe d'un bien à deux conditions : l'intérêt public du projet et la juste et préalable indemnisation. À la lecture du texte proposé par le Parti socialiste, on ne voit pas bien ce qui contredirait formellement ces dispositions, et par voie de conséquence, la censure d'un tel texte apparaîtrait problématique.

Je n'ai aucune peine à écrire que cette première proposition me paraît excellente et susceptible d'être un premier pas vers une politique résolue de conservation de nos acquis industriels et du retour d'éléments perdus. Soyons clair, certains secteurs ne pourront pas être réimplantés, car il faudrait pour cela cadenasser nos frontières, et bien que partisans d'un système souple et moderne de protectionnisme, nous ne croyons pas à l'autarcie. Pour autant, il est nécessaire d'envisager des mesures pour récupérer tout ce qui est stratégique et plus globalement tout ce qui pourrait le redevenir compte tenu de l'évolution du monde.

Nous avons si souvent taxé les projets du Parti Socialiste de timidité, voire de frilosité, pour ne pas soutenir cette initiative. Elle a l'avantage d'être d'une mise en place facile et surtout rapide. Ce n'est pas la panacée, bien naturellement. Donner de nouveaux pouvoirs aux tribunaux de commerce n'est pas exempt de danger quand on connaît leurs fréquents dysfonctionnements. Pour autant, l'urgence pousse à adopter une solution de ce type comme premier pas. Nous rappellerons aux signataires leur projet, en cas d'oubli après leur possible victoire en mai 2012.

Charles GUÉMÉNÉ

Le mirage saharien

La chute de Kadhafi a marqué la fermeture du Sahara où nous sommes ramenés à cinquante ans en arrière, au moment de la perte du Sahara français.

A lors que l'on commémore (en catimini) le cinquante-naire de la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962 et de leur approbation par référendum en France le 8 avril suivant avec 90 % de **oui**, on omet de rappeler que les négociations avaient achoppé pendant plusieurs mois sur le statut des *ex-départements sahariens*. De Gaulle refusait d'abandonner purement et simplement le Sahara au nouvel État algérien. Il sauva pour cinq ans les quelques bases nécessaires à la poursuite des essais nucléaires et obtint la garantie temporaire des contrats pétroliers mais il dut céder sur la souveraineté. Fini le rêve saharien commencé en 1903 avec Laperrine et ressuscité dans les années cinquante par la découverte du pétrole d'Hassi Messaoud.

Kadhafi reprit cette ambition d'un *empire des sables* du Sahara occidental à l'Érythrée, de la Mauritanie à Djibouti, un territoire grand comme dix fois l'hexagone, gardé hier par quelques compagnies méharistes. Qui se souvient que l'épopée Leclerc avait valu à la France en 1946 un mandat sur le Fezzan (la Tripolitaine étant sous mandat italien et la Cyrénaïque sous mandat britannique) qui ne fut évacué par l'armée française qu'en 1957 ? Si dans la nouvelle Libye, Benghazi reprend son autonomie, qu'en sera-t-il du Fezzan ? Peut-on y concevoir l'amorce d'un État touareg ? Comme au Darfour, les arabophones veulent en chasser Toubous et Touaregs pour

se réserver les ressources minières et pétrolières.

C'est tout le problème des Sahara qui se retrouve posé dans son étendue géographique. Il était difficile à la France des années 1960 de sauvegarder un ensemble saharien autonome sinon indépendant sans accès à la mer. L'Algérie en fournissait un. Kadhafi aussi. La fermeture de ces deux exutoires ne laisse guère d'alternative aux habitants. La voie de passage redeviendrait une barrière avec fixation des nomades touaregs et ses conséquences dramatiques sur l'unité des États enclavés que sont le Mali (confer le coup d'État du 22 mars), le Niger et le Burkina Faso. Pour recréer un accès extérieur, il faudrait rouvrir la question sahraouie, résolue par le Maroc d'Hassan II. Rabat ne le permettra jamais. À défaut, il ne reste plus que la Mauritanie. Ce n'est pas par hasard que s'y est réfugié Abdallah Senoussi, chef des services secrets de Kadhafi, mais surtout l'un des principaux architectes du projet de **Grand Sahara**, fidèle en cela à la tradition de sa confrérie, la Senoussiya. Nouakchott pourrait donc bien être la prochaine capitale à être déstabilisée par l'onde de choc de la chute du régime libyen.


Yves Lacoste a bien analysé *les illusions géopolitiques* qui se cachent derrière une comparaison entre les deux grandes zones désertiques que sont le Sahara et le Turkestan. (1) Que l'on considère par exemple les Touaregs et les Pachtones ! À se focaliser exclusivement sur les cellules terroristes se réclamant d'Al-

Qaïda, au Sahara l'Aqmi (Al-Qaïda au Maghreb islamique), on en oublierait la réalité du peuplement touareg. C'est le pourrissement de la situation intérieure qui explique les colusions contre-nature entre les populations nomades traditionnelles et les terroristes islamistes. Le *Mouvement National pour l'Azawad* (MNA) avait averti de ce risque que le régime de Bamako.

La réponse ne saurait être, comme en Afghanistan, la militarisation - et l'américanisation ou otanisation - de l'espace saharien selon les modalités de la lutte antiterroriste. C'est ce qu'espèrent les pouvoirs en place pour refuser la négociation avec les populations nomades en voie de sédentarisation. Les Touaregs revendiquent certes leur territoire historique, d'ailleurs relativement restreint, mais ils savent que ceci ne correspond absolument plus aux données socio-économiques de l'ensemble saharien. Il ne peut être question que d'une organisation nouvelle, transfrontalière, des régions sahariennes.

Après l'OCRS (Organisation commune des régions sahariennes) de 1957, et la CESA (Communauté des États sahélo-sahariens) de Kadhafi, il est temps de mettre en chantier une nouvelle organisation sous-régionale. Mais avec qui ? La France peut ici retrouver un rôle de **facilitateur**, difficile mais exaltant.

Yves LA MARCK

📖 (1) Hérodote n° 14, 3^e trimestre 2011, « *Géopolitique du Sahara* », prix  franco : 24 €.

Yves Lacoste, à la recherche d'un centre pour ordonner ce *heartland*, comme Moscou l'était pour l'Asie centrale, en appelait pour le Grand Sahara à l'Égypte. C'est une option improbable à ce jour.

BRÈVES

♦ **SERBIE** – Le 24 mars marquait le 13^e anniversaire de l'agression de l'Otan contre la Serbie. À cette occasion, dans un communiqué, le prince héritier Alexandre a tenu à rappeler : « *Nous nous souvenons de la terrible agression et de la souffrance imposée à tous nos citoyens, à notre pays (...)* Ce fut un événement sans précédent une agression massive en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale ». « *Treize ans plus tard la Serbie est encore en train d'essayer de se remettre des bombardements effroyables de notre peuple, de notre pays et de la destruction de nos les infrastructures.* »

♦ **ITALIE** – Le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, fils du prince héritier Victor-Emmanuel a du subir une nouvelle intervention chirurgicale, quatre mois après une première opération pour une tumeur à la cloison nasale. Âgé de 39 ans, marié avec l'actrice française Clotilde Courau, le prince est père de deux fillettes Vittoria (8 ans) et Luisa (5 ans).

♦ **ALBANIE** – Le prince héritier Leka II et Ekrem Spahiu, président du *Partia Lëvizja e Legalitetit* (Parti de la légalité (PLL), monarchiste) ont tenu une réunion à Burgajet, ville natale du roi Zog. Au cours de cette réunion a été décidée la réorganisation des structures du parti en vue des prochaines échéances électorales (présidentielle en 2012, législative en 2013).

♦ **NÉPAL** – En visite à Dhangadi, l'ancien roi Gyanendra Shah a été vivement interpellé par près d'une centaine de ses partisans qui avaient réussi à franchir les barrages pour lui parler. « *Nous demandons instamment à Votre Majesté d'organiser son retour à n'importe quel prix. Nous savons que la monarchie a été mise à l'écart, sans qu'il y ait eu un mandat clair du peuple* » ont déclaré les manifestants en présence des médias.

♦ **RUSSIE** – L'annonce du congrès constitutif du Parti monarchique de la Russie par son président Anton Bakov, ancien député de la Douma, a provoqué une réaction de la Grande-Duchesse Maria Vladimirovna qui a rappelé que « *la maison impériale ne participait pas aux luttes politiques* ». Il est vrai qu'Anton Bakov n'en était pas à sa première tentative puisqu'il avait affirmé en 2011 qu'il avait racheté l'atoll de Suvarrow dans les îles Cook et qu'il y avait proclamé la naissance d'un nouvel État successeur de l'Empire russe...

♦ **TONGA** – Après les dix jours de deuil décrétés à la suite au décès du roi Tupou V, le nouveau roi Tupou VI a désigné son fils aîné (âgé de 27 ans) le prince Siaosi Manumataongo comme Tupouto'a 'Ulukalala (prince héritier).

Quelle transition ?

Professeur de droit public, auteur de plusieurs ouvrages sur le Maroc, Bernard Cubertafond est régulièrement invité à présenter aux Mercredis de la NAR et dans nos colonnes son analyse de l'évolution du royaume chérifien. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous expliquer la manière dont le « printemps arabe » a été vécu au Maroc, les conséquences de la victoire des islamistes aux législatives de novembre 2001 et les principaux aspects de la nouvelle constitution marocaine.

■ **Royaliste : Comment s'est déroulé le Printemps arabe au Maroc ?**

Bernard Cubertafond : Les manifestations qui se sont déroulées dans de nombreuses villes marocaines ont été réprimées moins violemment que dans d'autres pays. Tout de même, il y a eu cinq morts... Les manifestants demandaient la libération des prisonniers politiques, un roi qui règne mais ne gouverne pas ; ils demandaient du travail et dénonçaient la corruption et ils voulaient que les affairistes proches du roi *dégagent* - notamment le secrétaire privé du roi, Mohamed Mounir Magidi ou encore Fouad Ali El Himma qui avait créé le parti *Authenticité et modernité*. Mais on criait rarement « *Mohammed VI, dégage !* ».

Face aux manifestations, il y a eu un moment d'hésitation du pouvoir puis, assez vite, le 9 mars, un discours du roi. Toujours mal à l'aise dans ses communications, Mohammed VI était particulièrement tendu et ému ce jour là. Mais

il n'a pas stigmatisé le mouvement et il a promis une nouvelle constitution inspirée par une volonté d'ouverture démocratique. Ce discours a largement désamorcé le mouvement qui s'est peu à peu désagrégé.

■ **Royaliste : Les partis politiques ont-ils participé aux manifestations ?**

Bernard Cubertafond : Les partis classiques n'ont pas participé au mouvement, à l'exception d'un parti d'extrême gauche, le *PSU*. Le *Parti (islamiste) de la Justice et du développement* n'a pas participé. En revanche, le mouvement islamiste *Justice et Bienfaisance* de Yassine, qui a une grosse emprise sur la société marocaine, était dans les manifestations. En fait, comme dans les autres pays arabes, celles-ci étaient dirigées de manière informelle par des jeunes qui se mobilisaient par le biais des réseaux sociaux.

■ **Royaliste : Comment se déroule la transition ?**

Bernard Cubertafond : C'est une transition très contrôlée.

tes et dans lequel il y avait toujours Driss Basri. On s'est alors réjoui de cette grande ouverture.

Le discours du 9 mars est lui aussi un discours d'ouverture, et celle de Mohammed VI est aussi prédéterminée et maîtrisée que celle d'Hassan II. La procédure est très contrôlée par le roi : il n'y a pas d'assemblée constituante, alors que c'était une revendication des manifestants. Il y a création d'une commission de 18 membres, spécialistes du droit mais fort peu contestataires, qui est chargée de rédiger la nouvelle constitution avec des directives très précises : régionalisation, respect de la pluralité de l'identité marocaine, renforcement des libertés publiques, élargissement des compétences de la Cour constitutionnelle, élargissement des pouvoirs du Premier ministre et autonomie accrue du gouvernement. Mais les fondamentaux du régime doivent être respectés : le roi conserve son pouvoir en surplomb et il reste le Commandeur des Croyants. Pour faire participer les partis politiques, les syndicats et la société civile, une deuxième commission a été créée qui est chargée de faire des propositions constitutionnelles.

La mise en place de la Constitution est contrôlée : vingt lois organiques sont prévues, mais elles doivent être votées avant la fin de la législature. D'où l'annonce de nouvelles

élections qui ont donné la première place aux islamistes du *PJD*. En application de la Constitution, le principal responsable de ce parti a été nommé chef du gouvernement en janvier dernier.

■ **Royaliste : Observe-t-on une inflexion islamiste depuis janvier ?**

Bernard Cubertafond : Non. Des journaux ont été censurés parce qu'ils reproduisaient une image du Prophète : ils ont censuré le *Nouvel observateur*, qui n'est pas hostile au Maroc, et *Le Pèlerin* ! Il y a aussi un mouvement en faveur de **L'art propre**, qu'on appelait *dégénéré* dans d'autres régimes. Mais c'est bien peu et on peut se demander si le roi n'a pas réussi, avec le discours du 9 mars, une deuxième prise de judo.

La **première prise** date des attentats de 2003 à Casablanca : le roi avait alors imposé un code de la famille (Moudawana) très ouvert avec une égalité presque complète entre l'homme et la femme parce que les islamistes étaient discrédités. Il est possible qu'il ait profité des manifestations de 2011 pour faire passer une réforme constitutionnelle qu'il méditait depuis longtemps.

Cette évolution est heureuse car dans les années du gouvernement El Fassi (Istiqlal), entre 2007 et 2011, il y avait beaucoup de censure de journaux politiques et on l'avait l'impression que la classe dirigeante s'endormait sur son tas d'or, dans le mépris du peuple. Il y avait aussi une grande inhibition politique.

■ **Royaliste : S'agit-il d'une transition démocratique ?**

Bernard Cubertafond : La réponse est difficile. En Europe, sommes-nous vraiment en démocratie ? Nous avons en Italie et en Grèce des gouvernements d'*experts* proches de banques très connues et nous savons en France qu'on peut ne tenir aucun compte de la consultation des citoyens par référendum. Le Maroc n'est pas étranger à ce climat général : on affiche la démocratie mais cela ne veut pas dire qu'elle soit effective.

Ainsi, la nouvelle constitution reprend des thèmes à la mode : on y trouve la démocratie participative, la bonne gouvernance et même l'exception d'inconstitutionnalité.

On a introduit dans la Constitution des symboles, des revendications afin qu'elle devienne le reflet de la société - un peu comme les constitutions soviétiques ! Comme on dit aujourd'hui, il y a beaucoup de *démotique*. On trouve donc dans le texte des composantes sociales : arabo-islamique, amazigh (berbère), africaine, hébraïque, andalouse - ce qui définit une identité marocaine. Ceci dans un préambule qui a valeur constitutionnelle. La prééminence est donnée à la religion musulmane, mais avec référence aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue : il pourrait donc y avoir des recours contre des mesures sectaires. Pour ce qui concerne les langues, il y a la préservation du Hassani, qui est parlé au Sahara occidental, apprentissage des langues étrangères les plus parlées dans le monde - actuellement c'est le français - et constitutionnalisation de la langue berbère, qui est proclamée langue officielle comme l'arabe.

Il est également question de la démocratie participative, des associations, de la société civile, du droit de pétition. On crée aussi un certain nombre de conseils et d'autorités chargés de la lutte contre les discriminations, contre la corruption...

Quant à la démocratie des droits, il est affirmé la primauté du droit international. C'est très important car le droit international devrait primer sur telle interprétation très conservatrice de l'islam. Mais faire respecter cette hiérarchie des normes - cette dé-théocratization - reste politiquement délicat, pensons par exemple aux droits de la femme. Il y a une consistante déclaration des libertés, condamnant les tortures et les détentions secrètes ce qui est très important au Maroc. Les droits des justiciables sont également renforcés et la justice devient



■ **Le 9 mars 2012, depuis le palais royal de Rabat, le roi Mohammed VI, entouré de son frère le prince Moulay Rachid et du jeune prince héritier Moulay Hassan, a prononcé un important discours d'ouverture politique.**

gratuite pour ceux qui n'ont pas les moyens d'estimer en justice - mais l'indépendance des juges n'est pas plus garantie qu'en France. La démocratie parlementaire est quant à elle renforcée : le chef du gouvernement a le droit de dissolution après consultation du roi ; on distingue le Conseil des ministres, qui prend les décisions courantes et le Conseil du gouvernement qui ne se réunira que pour les affaires importantes. Le roi, **chef de l'État et arbitre**. Il est par ailleurs **Commandeur des croyants** et il est le garant de la liberté des cultes - ce qui est important pour les minorités religieuses.

Pour moi, c'est du despotisme éclairé avec des compensations démocratiques et une inflation de références à la bonne gouvernance qui implique la réduction de l'État social - qu'il faudrait développer au Maroc - et une quasi-inscription de la **règle d'or** dans la Constitution. Le pouvoir est orienté vers une politique libérale qui ne convient pas du tout à un pays pauvre.

■ **Royaliste : La transition peut-elle assurer la continuité du régime ?**

Bernard Cubertafond : Il y a plusieurs variables. Quant à la démographie, les pays du Maghreb ont fait leur transition : les couples ont deux ou trois enfants. Cette transition annoncerait la démocratie selon la thèse d'Emmanuel Todd et de Youssef Courbage. **La deuxième variable**, c'est le

roi qui est en fonction depuis douze ans et qui vit sous une pression constante puisqu'il prend les grandes décisions : peut-il tenir pendant quarante ans ? En fait, le roi a intérêt à laisser le chef du gouvernement faire son travail. Il y a **la variable partisane** : la démocratie suppose des partis consistants or tous les partis marocains, y compris les partis de gauche, ont été domestiqués. Il faudrait que les partis se donnent des programmes et recommencent à exister. **Quant à la variable internationale**, elle est plutôt favorable au régime car le bilan du *Printemps arabe* est plutôt sombre : la Libye se disloque, la violence règne en Syrie, l'Algérie n'a pas changé, rien n'est réglé en Tunisie et en Égypte. En fait, le vrai problème est d'ordre social. Il porte sur la répartition des revenus qui provoque des révoltes sporadiques et pour le moment contrôlées. Mais il faudrait un véritable projet social pour le Maroc.

Propos recueillis par B. LA RICHARDAIS

POUR EN SAVOIR PLUS

On lira avec profit le texte de la conférence donnée par Bernard Cubertafond en octobre 2011 à Rabat : « *La transition marocaine après le printemps arabe et la nouvelle Constitution* ».

📄 <http://www.cjb.ma/images/stories/publications/Cubertafond EE 5.pdf>

Déçue !

En 2006, Véronique Vasseur, alors essentiellement connue pour un (dérangeant) ouvrage sur les conditions de vie des prisonniers en France (1), est approchée par l'UMP, qui en fera sa candidate aux législatives de 2007 dans le XIII^e arrondissement de Paris. De cette expérience, elle a tiré un récit très instructif. (2)

Quand, un peu avant la présidentielle de 2007, l'UMP lui propose de diriger un groupe de travail sur la réforme pénitentiaire, Véronique Vasseur ne pensait certainement pas entamer un chemin de croix. Toujours est-il qu'en acceptant de conduire ledit groupe, puis en rejoignant ce « faux nez de l'UMP » (3) qu'était en réalité la *Diagonale*, une machine se met en branle, qui la laissera sur les rotules, écoeuvée par ce panier de crabes que semble bien être, sous sa plume, le monde de la politique. Véronique Vasseur a-t-elle, comme elle n'est pas loin de le penser, commis une erreur en se fourvoyant en politique ?

Dans la mesure où le récit qu'elle fait de cette expérience est riche d'enseignements pour le lecteur qui, tenté de se mettre au service d'un candidat, y regardera à deux fois avant de s'engager, rassurons Mme Vasseur : son sacrifice n'aura pas été fait en vain.

Lionel ROUVE

(1) Véronique Vasseur - « *Médecin-chef à la prison de la santé* », Le Cherche Midi, 2000. Rééd. Livre de Poche, 2001, prix franco : 10 €. [Achat immédiat](#)

(2) Véronique Vasseur - « *Le panier de crabes* », J'ai lu, 2010, 220 pp., prix franco : 9 €. [Achat immédiat](#)

(3) *L'Humanité* (6/07/2006).

Une dénonciation à interroger

Les théories du complot deviennent une tarte à la crème récurrente des grands médias. C'est un moyen facile de disqualifier d'éventuels adversaires, sans même se soucier de développer la moindre argumentation.

La revue *Agone* (1) vient de publier un numéro tout entier consacré à ces fameuses théories du complot. L'approche se distingue ici des habituelles dénonciations ironiques de ces constructions intellectuelles destinées à gruger une population toute entière noyée dans l'obscurantisme le plus crasse. Ici, il s'agit de s'interroger sur l'usage qui est fait de ces fameuses théories du complot, et de ce que l'on appelle plus généralement le **conspirationisme**, ainsi que de la dénonciation qui les accompagne inmanquablement.

Et tout cela au travers d'une série d'articles tous plus pertinents les uns que les autres, faisant suite à un éditorial qui est la clé de lecture de ce numéro. Il y a d'abord un rappel essentiel : les complots, après tout, existent bel et bien, et si l'on regarde notre histoire on constate qu'ils y ont joué un rôle tout à fait important. Ridiculiser a priori toute personne qui énoncerait la possibilité d'un complot, ce serait donc tout simplement nier une réalité 1000 fois constatée, ce qui ne signifie pas non plus que l'histoire ne serait qu'une longue succession de complots. Il y a des complots dans l'histoire mais l'histoire n'est pas une suite de complots.

Il est intéressant de constater que toutes les théories du complot ne font pas l'objet

d'un même traitement médiatique. Certaines deviennent presque immédiatement un anathème jeté à la face de ceux qui oseraient contester toute version officielle d'un événement quelconque, selon une rhétorique malheureusement bien rodée : ne pas croire ce que le gouvernement vous dit est un symptôme de défaillance mentale... D'autres en revanche bénéficient d'une très suspecte complaisance de la part des plus importants médias.

Ce numéro d'*Agone* contient ainsi un très intéressant article consacré aux attentats du 11 mars 2004 à Madrid (attentats aujourd'hui bien oubliés dans notre pays, malgré notre proximité géographique et culturelle). On y remarque que les dirigeants de droite, et il s'agit bien des responsables du *Parti Populaire*, dont l'actuel Premier ministre Rajoy, et non quelques nostalgiques d'une extrême droite délirante, n'ont jamais accepté la théorie officielle. Bien sûr, les faits rendent impossible la théorie selon laquelle les massacres de la gare d'Atocha n'aient pu être le fruit que des seuls militants basques d'ETA, ce que la droite espagnole avait d'abord déclaré, mais ceci n'empêche pas de soutenir quelques théories alternatives, qui ne reposent sur rien d'autre que de très inquiétants préjugés.

La première veut que les islamistes aient été aidés par

des militants de l'ETA, car en effet les islamistes étant des Arabes, ils ne peuvent avoir, a priori, les capacités intellectuelles suffisantes pour réaliser un tel attentat (c'est ce que pensait - et pense peut-être toujours - l'actuel Premier ministre Rajoy, une théorie d'une invraisemblable stupidité raciste également soutenue par Berlusconi).

La deuxième, tout aussi abjecte, soutient que les islamistes auraient bénéficiés de la complaisance de hauts gradés de la police, sympathisants socialistes, prêts à tout pour assurer la victoire du PSOE. Ce qui est significatif, dans ce cas, c'est que les grands médias occidentaux n'ont jamais éprouvé le besoin de dénoncer les délires de la droite espagnole. Alors que si vous osez vous interroger sur une éventuelle collusion entre dirigeants politiques, grands patrons et rapaces de la finance, alors là !!!

On trouvera aussi, dans ce numéro, bien d'autres articles, dont un tout à fait passionnant sur les usages médiatiques d'une critique savante de la théorie du complot ainsi qu'un article très bien documenté sur le *Tea Party*, cet étrange mouvement protestataire financé par des milliardaires très très conservateurs.

Inutile de préciser que ni le 11 septembre, ni l'assassinat de JFK ne sont oubliés. Avec toujours un point de vue original et intelligent.

Patrick PIERRAN

(1) Revue *Agone* - « *Les théories du complot* », n° 47, 2012, prix franco : 22 €. [Achat immédiat](#)

Sortir de l'économystification

Voilà donc plus de trente ans que Jean-Pierre Dupuy (avec son complice Paul Dumouchel) s'est imposé dans le champ de notre réflexion en bouleversant tous les cadres et les concepts fondamentaux de la modernité intellectuelle. Dès 1979, j'ai ressenti, malgré certaines déficiences culturelles de ma part, qu'il nous offrait des clés d'intelligibilité de la réalité sociale, forgées grâce à René Girard et un savoir qui intégrait de multiples disciplines, scientifiques et épistémologiques. Déjà il s'agissait d'affronter l'invulnérable monstre économique, protégé de toutes les critiques grâce à une imparable assurance dogmatique et par son identification à la marche même du monde. On ne pouvait rien contre la marche du progrès. D'autant que le libéralisme était en train de se débarrasser de la contradiction violente du communisme soviétique. Il y avait donc une énorme provocation dans la dénonciation de l'économisme renvoyé à *l'enfer des choses* (1). Seul un François Perroux était en mesure de ratifier pareil jugement. À la suite d'un livre où j'avais mentionné *l'enfer des choses*, il m'écrivait, fort de son autorité, que le libéralisme économique était intellectuellement **inconsistant**. Tout simplement ! Aujourd'hui encore, un tel verdict semblerait ahurissant à la plupart des gens qui croient dur comme fer qu'il est notre destin sans alternative possible.

La meilleure preuve n'en est-elle pas que le politique s'est complètement résigné à une subordination absolue face à l'économie ? C'est d'ailleurs pour cela que Jean-Pierre Dupuy s'est décidé à écrire son essai, littéralement mortifié par une abdication qui lui paraît honteuse.(2) Lorsque M. Mario Monti, le successeur de Berlusconi, réclame, en accédant au pouvoir, « *un peu de temps aux marchés pour former son équipe et mettre en œuvre un programme d'austérité* », il avoue la déshérence du politique face à la souveraineté de ces marchés. Mais d'où vient donc cette révérence, en quoi cette toute puissance peut-elle se légitimer ? L'audace et le courage de notre contradicteur consistent presque à ridiculiser le monstre : « *À quoi peut bien se référer ce pluriel, les marchés, sinon aux multiples tentacules enchevêtrés de cette grosse bête stupide et sans nerfs, qui s'affole au moindre bruit et réalise cela même qu'elle anticipe avec terreur, qu'on appelle aussi le marché mondialisé ?* » Ainsi serions-nous en présence d'un fantasme que les hommes, en position de pouvoir, dotent d'une force extraordinaire, d'autant qu'ils se couchent littéralement devant lui ! On rétorquera à coup sûr que cette charge relève d'un paradoxe extrême, qui, au demeurant, nous laisse démunis devant les défis qui nous écrasent et il est vrai que le livre savant et subtil de Jean-Pierre Dupuy ne nous dit à peu près rien des analyses qui accablent nos journaux. Rien sur les dettes souveraines, rien sur les politiques de restriction budgétaire, l'augmentation

des impôts, le protectionnisme, les échanges déséquilibrés entre nations développées et pays émergents. Alors qu'on s'attendrait avec un tel contempteur féroce de l'orthodoxie libérale à un appel à la révolte contre les puissances financières, c'est à la défiance à l'égard des slogans belliqueux que nous sommes invités. La démarche de celui qui s'est déjà distingué comme théoricien du *catastrophisme éclairé* (3) déconcerte de prime abord, car la polémique conceptuelle qu'il nous propose est d'un autre ordre, au fond bien plus déstabilisateur. Elle consiste à pénétrer l'univers de l'économie du regard le plus transperçant, celui de la métaphysique et même de la religion, à la manière d'un disciple de René Girard qui sait qu'aucune analyse faisant l'économie du sacré et de ses métamorphoses n'est apte à percer l'écorce des choses et les énigmes anthropologiques. Cela suppose une véritable conversion épistémologique, qui n'aurait pourtant pas surpris les plus profonds penseurs, d'Adam Smith à Friedrich Hayek en passant par John Maynard Keynes. Tous savaient que les modèles de la mécanique rationnelle et de la thermodynamique étaient inadéquats à rendre compte des phénomènes économiques, sauf à ne s'intéresser qu'à la loi de l'offre et de la demande, qui est trop simpliste pour donner l'idée de la complexité des échanges.

Mais évoquer le bond spéculatif dans lequel nous entraîne Jean-Pierre Dupuy ne dispense pas de suivre, de la façon la plus précise, son parcours étonnant, passionnant, que j'espère avoir compris pour l'essentiel, sans être capable d'en donner le moindre résumé. Ce serait une prouesse possible à celui qui aurait autant de connaissances et de maîtrise du sujet que lui ! L'alliance des disciplines les plus diverses lui permet de rendre intelligible une énigme qui renvoie au mystère du temps, à l'apocalypse, à la foi, au calvinisme, au maître ouvrage de Max Weber, dont nous ne soupçonnions pas les difficultés d'interprétation et qui conduisent à s'aider de la philosophie et de la littérature. La mauvaise foi de Sartre et

L'étranger de Camus nous sont plus précieuses pour comprendre la crise mondiale que tant de gloses conformistes.

La colère et la honte qui sont à l'origine du livre se comprennent mieux encore lorsqu'on a saisi la structure métaphysique d'une économie qui ne tient que par ses choix fondamentaux. Le cynisme moral qui veut que les vices privés tournent à l'avantage du progrès général, lorsqu'on le met à la question, révèle une perversion non seulement des sentiments mais de l'ensemble de *l'ethos* du corps social. Quand Milton Friedmann entend que les mécanismes spontanés du marché produisent une régulation en l'absence de toute direction centrale, il dessine explicitement un type de société où il n'est plus nécessaire « *que les gens se parlent ni qu'ils s'aiment* ». Quand l'*imperium* économique a réduit à néant l'espace politique et la simple sociabilité, on perçoit l'absurdité criminelle du système. Absurdité qui éclate encore avec la panique qui s'empare de ce système, lorsque les crises s'emballent du fait de lui-même. Jean-Pierre Dupuy nous entraîne décidément très loin, en nous persuadant de l'échec patent d'une pensée économique qui se méconnaît elle-même. L'heure est venue de retrouver **la dimension prophétique** du politique à l'encontre de toutes les fatalités.

📖 (1) Jean-Pierre Dupuy et Paul Dumouchel – « *L'enfer des choses, René Girard et la logique de l'économie* », Seuil, 1979.

📖 (2) Jean-Pierre Dupuy – « *L'avenir de l'économie* », Flammarion, prix franco : 23 €.



📖 (3) Jean-Pierre Dupuy – « *Pour un catastrophisme éclairé* », Seuil, 2002. Réédition Point Seuil 2004 – prix franco : 11 €.



par Gérard Leclerc



Europe

Comme toujours, tout est à lire dans *Le Débat* (1) mais je privilégie trois articles écrits à l'orée de la campagne présidentielle et qu'on ne lit pas sans amertume alors qu'elle se termine. Jean-Luc Gréau, qui explique comment *survivre à la crise*, Jean-Michel Quatrepoint qui montre comment *l'Allemagne a gagné la paix* et Hakim El Karoui qui se prononce pour un *contrat de coalition franco-allemand* ont posé, chacun à leur manière, les termes du débat qui aurait dû être au cœur de la campagne : comment sortir de la crise provoquée par l'euro ?

Que faire des banques qui sont dans une situation désastreuse ? Pourquoi et comment placer l'Allemagne face à ses responsabilités ? Toutes ces questions ont été effacées ou éludées par Nicolas Sarkozy et François Hollande mais les articles évoqués sont à conserver et devront être relus après la fin de la période électorale - au moment où le nouveau président et le nouveau gouvernement découvriront que le problème français ne se réduit pas à son endettement, que la zone euro est à l'agonie et que l'Union européenne ne va pas mieux.

Pour se divertir, on lira l'explication de vote d'Alain Minc en faveur de Nicolas Sarkozy : si l'expert qui se trompe tout le temps vote pour le candidat sortant, c'est que le bonhomme est mal barré.

Jacques BLANGY

(1) Revue *Le Débat*, n° 168, janvier-février 2012, Gallimard, prix franco : 20 €. [Achat immédiat](#)

Madame Royale ou la royauté mal inspirée

Il est des personnages peu sympathiques qui ont cependant laissé une trace dans l'histoire, c'est le cas de Marie-Thérèse Charlotte de Bourbon (1778-1851), fille aînée de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Personnalité compliquée, Madame Royale fut pendant la majeure partie de sa vie plus qu'une princesse, un symbole. La biographie que lui consacre Hélène Becquet est passionnante et novatrice.

Rien ne prédestinait la fille de Louis XVI à connaître pareille destinée. Première enfant du couple après huit années de mariage, elle connut une première enfance sans histoire, peut-être en précisant que sa mère lui trouvait un orgueil un peu démesuré contre lequel il fallut lutter. *Mouseline la Sérieuse* selon le sobriquet que lui donna sa mère vécut des années sans histoire au déclin de la monarchie absolue. La Révolution allait changer le monde et bouleverser sa vie.

Semi-prisonnière aux Tuileries après Varennes, elle le fut tout à fait à partir de l'installation au Temple. La vie de famille fut globalement sauvegardée jusqu'à la mort de son père avant de connaître la séparation et une détention devenue de plus en plus dure au fil de la Terreur. Elle ignorera longtemps la mort de sa mère en octobre 1793 et celle de son petit frère, maltraité et finalement mort de la tuberculose osseuse qui avait déjà emporté son frère aîné, en juin 1795.

Une fois la fureur passée, la vie de la princesse s'est grandement améliorée. Le Directoire ne savait trop qu'en faire, un vif élan de sympathie en-

vers la prisonnière en fit un symbole, le symbole d'une France apaisée et majoritairement royaliste. Ce rôle de drapeau de la monarchie, elle n'allait plus jamais le quitter, incarnant la monarchie **légitime** pour le demi-siècle d'existence qui lui restait. Libérée en échange de prisonniers faits par les Autrichiens, dont le trop fameux Drouet de Varennes, elle quitta son pays et trouva refuge à Vienne chez ses cousins Habsbourg. Qu'allait-elle devenir ? Un statut d'archiduchesse lui fut conféré et de multiples combinaisons furent envisagées pour lui trouver un état digne d'elle. L'archiduc Charles refusa sa main et les pressions du futur Louis XVIII pour la *recupérer* finirent par porter leurs fruits.

Le prétendant était alors en difficulté, même si les perspectives de restauration monarchique se firent jour pendant tout le Directoire. Voilà Marie-Thérèse transformée en héraut de la monarchie. L'avoir auprès de lui permettait à son oncle de profiter d'un peu de l'aura qu'elle avait dans l'opinion française. Elle, n'avait jamais émigré. La littérature et, disons-le, la propagande, l'utilisèrent de manière pas toujours qualifiable du meilleur goût. L'irruption de Bonaparte repoussa de quinze longues années tous les beaux projets. Elle fut durant toute cette période l'âme de la résistance à Napoléon et selon l'empereur : « *le seul homme de sa famille* ». Sa personnalité qui peut poser question chez une jeune femme qui avait connu d'impitoyables

traitements durant son séjour au Temple et qui provoqua chez beaucoup, dont moi, un certain malaise.

Mariée à son cousin le duc d'Angoulême, curieux attelage pour tout dire, elle suscita une vraie ferveur à son retour en France à la chute de l'Empire. Les membres de la famille royale n'étaient plus les êtres frivoles et un brin complotiers de 1789, une forme de mysticisme s'était emparée d'eux, et pour Artois au moins, une forme, bien expliquée dans l'ouvrage, de providentialisme qui coûta si cher à la branche aînée. Tenue en lisière par Louis XVIII, elle fut durant le règne de Charles X influente, sans doute beaucoup trop.

Les erreurs et les manquements de la Restauration menèrent aux journées de juillet et à un nouvel exil, définitif celui-là. Même éloignée de France elle jouait un rôle et poursuivit les Orléans de sa haine inextinguible. Elle s'occupa longtemps de l'éducation de son neveu Chambord et certainement pas pour le bien de ce dernier. Morte en 1851, elle reste toujours une icône d'une conception de la royauté qui n'est certainement pas la nôtre. De nos jours encore, son souvenir est pieusement, c'est le cas de l'écrire, conservé par des générations successives d'adorateurs d'un Ancien Régime très largement fantasmé. Loin des bluettes et des biographies à l'eau de rose du type Castelot, cet ouvrage est le fruit de longues recherches et d'une vraie réflexion et mise en perspective historique. À recommander donc, chaudement.

Pascal BEAUCHER

Hélène Becquet - « *Marie-Thérèse de France - L'orpheline du Temple* », Perrin, prix franco : 24 €. [Achat immédiat](#)

Souscription

Petit espoir mais gros soucis...

Vous le savez, depuis plus d'un an, nous sommes sous la menace d'une expulsion de nos locaux par la Mairie de Paris. A deux reprises nous avons vainement écrit à Bertrand Delanoë à ce sujet sans recevoir aucune réponse. Puis nous avons lancé une pétition, menée par une cohorte de personnalités, qui a recueilli plus de 600 signatures. Et là, miracle, le cabinet du maire nous a fait récemment deux propositions de relogement que nous sommes en train d'examiner.

Mais quelque soit notre décision, elle entraînera des frais importants : les deux locaux proposés nécessitent des travaux d'aménagement indispensables auxquels viendra s'ajouter le coût de notre déménagement. A l'heure actuelle nous n'avons pas encore pu chiffrer ces dépenses. Mais il va sans dire que notre budget ne pourra supporter une telle somme et que **le succès de la souscription** que nous lançons aujourd'hui - sans pouvoir pour l'instant en fixer le montant - **est vital pour notre mouvement et son journal.**

C'est avant l'été qu'il nous faudra être fixés, aussi ne tardez pas à répondre dès aujourd'hui à mon appel. Nous publierons dans le prochain numéro la liste des dons déjà recueillis.

Depuis 40 ans que la NAR existe vous n'avez jamais failli à répondre présents lorsque je vous ai sollicités. Alors d'avance je vous dis : MERCI.

Faire un don

Yvan AUMONT

CAFÉ POLITIQUE

Sous l'égide de Philippe Labarrière et de Hervé Duval et dans les locaux de la NAR, nous vous invitons à nous retrouver le **samedi 28 avril à partir de 17h pour participer à un café politique.** A la veille du second tour de l'élection présidentielle, nous ferons un point politique, mais aussi économique et social sur la campagne et les perspectives qu'elle ouvre,

non seulement dans le cadre du second tour mais aussi des législatives et de l'après présidentielle.

Vous êtes tous invités, que vous soyez simple sympathisant, abonné ou adhérent. Pour ceux qui le désirent, un repas dans un restaurant voisin suivra (prière de s'inscrire en téléphonant au 01.42.97.42.57).

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoyal@gmail.com
- ✓ Sites internet :
<http://www.narinfo.fr.st> (Informations et actualités)
et <http://archivesroyalistes.org/>
- ✓ Téléphone/répondeur : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie : 01.42.96.99.20
- ✓ Règlements à l'ordre de :
Royaliste - CCP 18.104.06.N Paris

COMMUNIQUÉ

Mise en cause dans un communiqué publié par le comte de Paris pour avoir exprimé son choix quant au premier tour de l'élection présidentielle, la Nouvelle Action royaliste tient à rappeler :

- que le chef de la Maison de France qui incarne le principe royal n'est en rien le « chef » des royalistes et que ceux-ci sont des citoyens libres de leurs choix et de leurs engagements.

- que la Nouvelle Action royaliste, mouvement politique, a toujours pris des positions publiques, sans jamais prétendre engager le prince dans ses choix.

- que la Nouvelle Action royaliste ne dicte rien à personne, mais entend continuer à susciter la réflexion chez nos concitoyens.

En temps de crise où l'indépendance de la Nation et son modèle social sont en péril, les royalistes ne sauraient esquisser leur responsabilité de citoyens.

ADHÉSION

Rappelons que l'adhésion à la N.A.R. est indépendante de l'abonnement au journal et que les cotisations sont mensuelles et fixées en principe à 2 % du revenu, étant bien entendu que ce montant n'est qu'indicatif et que les versements sont laissés à la libre appréciation de chacun. La question financière ne devant pas devenir un obstacle à l'adhésion à la N.A.R.

Quant à nos lecteurs qui ne sont pas encore adhérents, nous les engageons vivement à **prendre leur carte.** C'est encore la manière la plus utile de nous aider, de renforcer la N.A.R., de rendre notre action plus efficace et de faire croître notre audience.

MERCREDIS DE LA NAR

◆ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

◆ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée), elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

◆ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● **Mercredis 18 et 25 avril** - Pas de réunion en raison des vacances de printemps.

● **Mercredi 2 mai** - Colonel d'infanterie, docteur en sciences politiques, chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques, **René CAGNAT** s'est établi au Kirghizstan après avoir été attaché militaire dans plusieurs pays de l'Est et en Asie centrale. Il a récemment publié dans la *Revue de Défense nationale* trois articles dans lesquels il examine les conséquences de l'échec politique et militaire des Américains en Afghanistan : une déstabilisation des pays voisins est à redouter, par l'effet conjugué des groupes islamistes et des trafiquants de drogue.

Face à cette situation, la France ne peut se contenter de retirer ses troupes. Après les élections, une question décisive doit être posée : « **De l'Afghanistan au Turkestan : que faire en Asie centrale ?** » René Cagnat montre comment la France peut et doit coopérer avec les États de la région et avec la Russie pour éviter une afghanisation à tous égards dangereuse.

Vous avez reçu ce journal gratuitement ?

Pensez-vous que nous pourrions continuer à exister si vous ne nous apportiez pas votre aide financière ?

Alors, abonnez-vous (bulletin en page 2)
ou faites-nous un don :

Faire un don en ligne

ou par courrier : « Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Nous avons choisi

Nous avons la possibilité de faire, pour le premier tour, un choix positif. Nous n'allons pas nous en priver.

Lors du 31^e congrès de la Nouvelle Action royaliste, nous avons analysé une nouvelle fois la situation, examiné la stratégie des candidats, rappelé et précisé les propositions que nous faisons depuis des années pour le salut de la République et pour assurer l'avenir de notre nation dans une Europe redéfinie, redessinée et réorientée. Ces projets, nous les formulons sans prétention, assurés que nous sommes de partager avec d'autres amis, camarades et compagnons, maints projets inspirés par un authentique souci politique.

Au cours de cette campagne, nous sommes restés incrédules devant les catalogues de promesses présentés par Nicolas Sarkozy et François Hollande. Trop de formules parfaitement équilibrées par les services de communication. Trop de clientèles électorales minutieusement ciblées. Trop de souvenirs des campagnes passées, au cours desquelles les oligarques lisaient des discours oubliés dès leur accession au pouvoir. En 1997, Lionel Jospin nous a menti. En 2002, Jacques Chirac nous a menti. Pendant cinq ans Nicolas Sarkozy a mis en œuvre une politique ultra-libérale après avoir fait croire qu'il était un patriote volontariste et novateur. Et puis, autour du candidat sortant, trop de scandales dont la chronique, depuis des mois, vient démentir les discours sur les *valeurs*...

Plus grave encore que les mensonges de la démagogie communicationnelle : l'effacement de la

Constitution. La plupart des promesses faites sont celles de chefs de parti, candidats au poste de Premier ministre et exposant un projet de gouvernement. Les directeurs de l'opinion publique auraient pu rappeler à Nicolas Sarkozy et à François Hollande que nous sommes dans un régime parlementaire et que tout programme politique suppose le soutien d'une majorité stable de députés. Le candidat socialiste pourrait répondre que le mouvement qui le portera peut-être à



l'Élysée se prolongera aux élections législatives – sans que le Premier ministre qu'il nommerait puisse être assuré d'une majorité homogène. La victoire inattendue de Nicolas Sarkozy peut au contraire provoquer une vive réaction, qui donnerait aux socialistes et à leurs alliés la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Que ferait alors l'autocrate privé de ses moyens ? Sur cette question décisive, les Français sont tenus dans l'ignorance.

Autre effacement : la crise de la zone euro. Elle n'existe pas dans les discours de Nicolas Sarkozy et de François Hollande qui s'échinent tous deux à montrer comment ils rétabliront l'é-

quilibre budgétaire – tâche impossible fixée au nom d'une doctrine imbécile. Pourtant, les informations publiées avec parcimonie dans la grande presse montrent que la crise s'aggrave en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie (1). Le président des riches ment lorsqu'il affirme que la crise est terminée. Le candidat socialiste est pour le moins insuffisant lorsqu'il annonce la renégociation du traité du 9 décembre qui aurait pour seul objectif une déclaration sur la croissance.

Il nous fallait donc choisir parmi d'autres candidats, non par tactique, mais selon nos convictions. François Bayrou s'est fait le chantre d'une extrême rigueur budgétaire qui aggraverait la logique de récession. Après avoir maladroitement tenté de répéter les arguments contre le libre-échange et la monnaie unique, Marine Le Pen a repris le discours de guerre civile qui répond au vœu des islamistes qu'elle prétend combattre : créer en France une division ethnoculturelle permettant de construire des identités haineuses. Jean-Luc Mélenchon appelle à une bien étrange révolution, qui se ferait dans la zone euro et en régime de libre échange !

Nous avons donc décidé d'appeler à voter pour Nicolas Dupont-Aignan. Nous avons des différences de points de vue et nous restons en amical débat. Mais nous constatons que le candidat gaulliste milite comme nous pour que la France sorte de l'euro, rompe avec le libre-échange et quitte l'Otan. Son projet, conforme à la mission du président de la République, est d'assurer l'indépendance de la nation. Avec lui, nous sommes pour la France libre.

Bertrand RENOUVIN

(1) Voir l'article de Jacques Sapir : http://www.marianne2.fr/Europe-les-traders-siffleront-bientot-la-fin-de-la-recre_a216822.html